

Kollegium Gambach KGAM Collège de Gambach CGAM

Avenue Weck-Reynold 9, 1700 Freiburg

T +41 26 305 79 11, F +41 26 305 79 10 www.cgafr.ch

Engagement personnel	Nom et prénom :
de l'étudiant-e	Classe :

Principes

- ✓ Respect de la personne : l'école est fondée sur "le respect des droits fondamentaux de la personne", unique et donc infiniment précieuse (cf. Loi sur l'enseignement secondaire supérieur, art. 5). Un Collège est une communauté de personnes réunies pour se perfectionner par l'étude. En conséquence, l'étudiant-e s'engage à respecter la valeur absolue de la personne humaine, aussi bien envers les autres qu'envers lui-même.
- ✓ **Etudes**: l'étudiant-e choisit librement d'entreprendre des études en vue d'une Maturité gymnasiale, professionnelle ou d'un diplôme de commerce et donnera le meilleur de lui-même pour atteindre cet objectif.

Cadre réglementaire

- ✓ L'étudiant-e s'engage à observer les règlements et directives, notamment :
 - la Loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS),
 - le Règlement sur l'enseignement secondaire supérieur (RESS),
 - le Règlement sur les études gymnasiales (**REG**),
 - le Règlement interne de son Collège.

Il (elle) veillera en particulier à se conformer à ces deux articles :

LESS, art. 35: Les élèves sont tenus de fréquenter les cours, de travailler avec sérieux et régularité et de participer activement à la vie de l'école. Ils sont tenus de suivre les instructions que les professeurs leur donnent dans les limites des compétences attribuées à leur fonction et dans le respect de la personnalité de l'élève. Les élèves se comportent de manière correcte et ils ont des égards pour autrui.

REG, art. 21: Les collèges sont organisés de façon à promouvoir l'autonomie des élèves, leur sens des responsabilités et de la solidarité. (...). Dans cet esprit, chaque élève prend une part active à la vie du collège et s'engage à assumer ses responsabilités en travaillant avec sérieux et régularité. Chaque élève s'engage aussi à adopter un comportement conforme au respect de la personne et à favoriser le maintien d'un climat propice à l'étude.

Axes de comportement

- ✓ **Respect d'autrui:** l'étudiant-e s'engage à respecter tous les membres de la communauté du collège: étudiants, membres de la direction, professeurs, personnel administratif, technique et d'entretien.
- ✓ **Travail:** les études requièrent un engagement complet : l'étudiant-e accomplira consciencieusement son "métier" en travaillant suffisamment et régulièrement pour se donner les moyens de réussir son parcours scolaire.
- ✓ **Présence aux cours:** pour assurer sa formation, l'étudiant-e doit obligatoirement suivre les cours prévus à cet effet. Il (elle) ne s'absentera que pour des raisons valables et impératives; il (elle) s'excusera pour toute absence.
- ✓ Participation à la vie de l'école: l'étudiant-e prendra part aux diverses activités organisées par son collège et sera présent(e) aux manifestations culturelles et sportives.
- ✓ Santé: l'étudiant-e viendra au cours reposé(e) et apte à un travail intellectuel. Pour son bien et celui de ses camarades, il (elle) s'abstiendra de toute consommation d'alcool et de drogues (par ailleurs toujours illicites) sur le territoire du collège. Il (elle) ne fumera pas dans les bâtiments.
- ✓ Tenue vestimentaire : elle sera adaptée aux conditions du travail scolaire.

Sanctions

✓ En cas de violation des dispositions réglementaires, l'étudiant-e peut être passible de sanctions, au sens des articles 49 à 54 du RESS. Le non respect des directives pourra remettre en cause sa présence au Collège.

Par leur signature, l'étudiant-e et ses parents attestent avoir pris connaissance du présent engagement.

	Signature de l'étudiant-e	Signature des parents (élève mineur)
Fribourg, le		
_		